

Séminaire « Les Evénements Indésirables Graves : comprendre et agir ensemble »

Le 25 septembre 2023 de 14h à 16h

CEPRAAL, 24, allée Evéniste Galois, 63200 ALBIERE

Le site réglementé votre pays, régi par la loi de modernisation de systèmes de santé, permet aux professionnels et aux usagers de signer un événement contraire indicative (événements réglementés et IES) puis de déposer l'un d'eux afin de y être pris en compte et voir des aménagements de cet événement. Plus d'un an après sa mise en place, l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux de ce dispositif viennent se dresser la main et rencontrer les professionnels des établissements de santé et structures médico-sociales.

Accueil

Allocution d'ouverture

Dr Coeur GIMÉZIL-DE, Ancienne CEPRAAL

Réforme des signalements et le rôle d'un an de l'expérience du portail

Catherine MONTANA-SOURLOT, Direction Générale de la Santé



Présentation du dispositif IES

Dr Michèle BENO, Direction Générale de la Santé



Circuit et analyse des IES par l'ARS Auvergne Rhône Alpes

Dr Marie-Françoise ANDRE, ARS Auvergne Rhône Alpes

Sandra LAFITTE, ARS Auvergne Rhône Alpes



Temps de rencontres et d'échanges avec le DGS et l'ARS



Déjeuner sur place

Traitement et analyse des IES par le Fonds National de Santé

Catherine MAYER, Direction de l'Organisation de la qualité et de la sécurité des soins - FNS



Expérimentation « Recueil et analyse de faits graves dans le cadre PDS »

Dr Coeur GIMÉZIL-DE, CEPRAAL

Atelier de réflexion pour une culture juste

Dr Coeur GIMÉZIL-DE, CEPRAAL

Bernadette SUBIRAT, ANSPAS, GIE SA, SOGIV



Point de vue de l'usager

Sergeanne BONDURAN, Christine PERRET, France Avenir santé

